

CHIE !  
Réf. : Dossier N° 102019 524  
TRIBUNAL CIVIL de la Broye  
Président Benoît Meuwly  
Décision du 31.12.19

1  
(recu le 30.01)

M. JACQUES JELLINE  
Préfet Général  
Ministère Public  
Place de Notre Dame 4  
1700 Fribourg

Vallon, 5.1.2020

Monsieur le Procureur,

Vous m'avez écrit que c'était tribunal civil, non pas penal.  
J'ai suivi vos recommandations,  
j'imagine vous êtes le garant de la justice fribourgeoise, je vous  
envoie les écrits du Président Mr Benoît Meuwly.

J'ai même pas étais entendu pour le jugement final. Que  
les écrits de son avocat sont des tissus de mensonges et  
je n'étais même pas entendu sur ces mensonges, ni moi et  
mon avocat.

Toutes les déclarations de ce garagiste Fonseca à la Gendarmerie  
sont des contradictions — car il met toutes les fautes  
à son mécanicien Mr. Louis — pour se contredire après  
par son avocat....

C'est un jugement bâclé et louché pour protéger ce  
garagiste sans scrupules.

Je demande à la justice fribourgeoise les Fr. 4000.- que  
j'ai restitué, la totalité que j'ai versé, car ce n'est  
pas un jugement profond et véritable.

Je vais donner toutes les preuves à la ministre de Justice,  
Mme Karin Keller-Sutter, Palais Fédéral, Bern, de mon  
avocat, de son avocat plus les rapports de la Gendarmerie  
que j'ai déposé.

J'envirerai la même chose au Tribunal fédéral pour leur  
demander de l'aide.

Le jugement "procédure simplifiée" veut dire ça  
intéressait pas assez pour aller profond — on préfère  
de protéger les escrocs — en disant que c'est la  
justice.

Je vous demande de prendre bonne note car j'irais  
jusqu'au bout pour dénoncer l'injustice qu'il y a  
dans votre canton.

Veuillez agréer mes salutations,

Jean Daniel Méminat  
Fin de Rue 1  
1565 Vallon

3.10.21

AVOIR UNE REPUTATION VIERGE ET AVEC 75 AI  
EST ... MINT CRANDAI ELIX

Ref:

Fichier No 102019 574

Décision 23.12.19

President Tribunal civil  
de la Broye  
Jean Benoit Mewly

(2)

Mme Jeanine Gasser  
Procureur Général  
Ministère Public  
Place de Notre Dame 4  
1700 Fribourg

Vallon, 5.1.2020

Monsieur le Procureur,

On m'a toujours dit que la justice existait dans le Kt. de Fribourg.

Mon avocat Mr. Dorthe de Fribourg est mon conseil.

Avec mon avocat on a déposé plainte contre Mr. Fonseca José.

je vous rappelle que j'étais opéré deux fois d'un cancer.  
Par cette cause j'ai mis la voiture au nom de la femme pour simplifier les choses en cas de décès.

Mr. José Fonseca employait deux Portugais non déclaré dans son garage qui ont effectué mauvais travaux sur ma voiture Lamborghini. Au début, quand j'ai acheté ma voiture, l'usine Lamborghini a effectué par l'ancien propriétaire tous les travaux du service complet avec un carnet de service.

, ai fait une déposition à la Gendarmerie à Domdidier pour leur expliquer mes aventures avec ce Garage Fonseca à Domdidier.

I'ai jamais pu obtenir de factures pour plus de 10'000 qu'il a soit disais effectué sur la voiture.

Je veux une explication avec vous car ça fait plus d'une année que je peux plus rouler avec cette voiture. Par raison qu'il m'a enlevé chez moi dans le Garage une pièce, soit disais pour pouvoir réparer et remplacer — devant témoin — et il n'a jamais rendue cette pièce.

Il se contentait d'au deux témoignages de choses - à prouver quand on lit le rapport de la gendarmerie et les écrits de la justice et son avocat.

La lettre de mon avocat que je vous joins dit que ça serait à bien du tout de continuer - car ça va me coûter trop cher - parce que c'est une société.

N'oubliez pas, j'ai jamais reçu une facture, même que j'ai demandé plusieurs fois lui-même et à la Gendarmerie.

Je me demande s'il paye des impôts sur l'argent - il m'a fait payer sur des travaux inutile.

Comme il avait la même voiture comme moi, même année - même couleurs (j'ai des photos) on m'a dit qu'il a prélevé des pièces sur la miennes pour monter à la sienne .... a préciser si vous voudriez me donner un repas - vous.

Je ne suis pas d'accord avec le jugement (procédure simplifiée) de ce Tribunal par Mr. le président Meuwly sans être entendu - ni les témoins ? .... et on donne raison à la personne qui m'a escroqué d'une tel façon qui aurait été facile à prouver lorsque il se contredisait souvent - mais on juge sans réelle procédure sans écouter tout - .

J'en ai assez d'être traité de cette façon je vais la dire à la ministre de la justice à Bern pour montrer qu'on protège les escrocs et on punit les innocents.

J'attends votre réponse - si vous applez ça la Justice - . Veuillez agréer - mes salutations,

Jean Daniel Marinat  
Fin de R in 1  
1565 Vallon